



ACA asbl
Organisme de contrôle agréé
Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare
TEL: 065 / 334 979 FAX: 065 / 336 629
Dexia: 068-2516997-68
Numéro de TVA: BE 0811407 869

103995

Ref:

RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE/ CONTRÔLE PERIODIQUE

Données générales:

Lieu du contrôle:
 Propriétaire:
 Client:
 Type de locaux: HABITATION Distributeur d'énergie: ORES
 Code EAN: non-communicué
 Installateur: W. Dam
 N° TVA: ou n° carte ID: Emis à date du 22/4/15
 Agent-visiteur: TA Date du contrôle: 20/02/19

Type de contrôle:

Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE)

<input checked="" type="checkbox"/> Art 270	<input checked="" type="checkbox"/> Conformité/Mise en service	<input type="checkbox"/> Art 271/271 bis: Contrôle périodique
	<input type="checkbox"/> Modification/extension	<input type="checkbox"/> Art 276: Renforcement <input type="checkbox"/> Art 276bis: Transfert de propriété
	<input type="checkbox"/> Installation provisoire	<input type="checkbox"/>

Données générales de l'installation électrique:

Tension nominale: 1x230V 2x230V 3x400V+N I_n max. autorisée: 40 A
 Section du câble d'arrivée: 4 X 16 mm² - Type: EXUB
 Type d'électrode: boucle piquet Section: 16 mm²
 Interrupteur différentiel général: $I_n =$ 40 A / $\Delta I =$ 300 mA
 Interrupteur(s) différentiel(s) secondaire(s): 40 / 30
 Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits: 12
 Description de l'installation: 6 Din bip 2A 16A

Mesures et contrôles:

Résistance de dispersion: <u>17.6</u> Ω	Test du différentiel: <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre
Isolement générale: <u>1999</u> MΩ	Test de défaut: <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre
Test de continuité: <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre	Plombage du différentiel: <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre
Protection contre les contacts directs: <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre	Etat du matériel fixe: <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre
Protection contre les contacts indirects: <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre	Schémas: <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre

Résultats: Remarques (R) - Infractions (I): Liste des numéros d'infractions: voir verso

I avant

ACA asbl Organisme de Contrôle Agréé
 Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
 TVA BE 0811407869
 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
 info@acavzw.be - www.acavzw.be

CONCLUSION: L'INSTALLATION EST CONFORME / N'EST PAS CONFORME AU RGIE	L'installation doit de nouveau être contrôlée avant le: <u>20/02/2014</u> <input type="checkbox"/> par le même organisme (*)
NOMBRE D'ANNEXES: <input type="checkbox"/> Schéma d'implantation: <u>TROIS</u> <input checked="" type="checkbox"/> Schéma unifilaire: <u>deux</u> <input type="checkbox"/>	L'AGENT-VISITEUR: <u>[Signature]</u> Visa du distributeur (art 270)

Le PV de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification de l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministre des Affaires économiques, Direction Energie électrique doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.